

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2016-467 DU 03 Août 2016
portant nomination du Coordonnateur du
Bureau Enquêtes-Accidents (BEA) au
Ministère des Infrastructures et des
Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
Sur proposition du Ministre des Infrastructures et des Transports ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 20 juillet 2016,

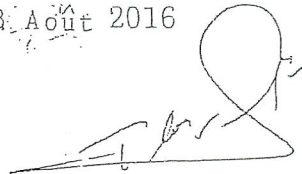
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Paul Bokpè GONGO est nommé Coordonnateur du Bureau Enquêtes-Accidents (BEA) au Ministère des Infrastructures et des Transports.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 Août 2016

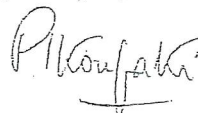
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



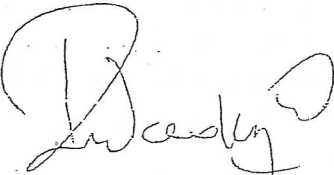
Patrice TALON.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,

Pascal Irénée KOUPAKI

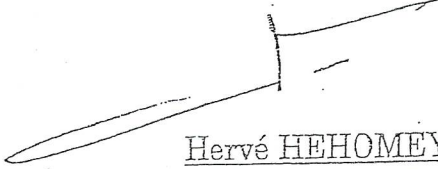


Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Infrastructures et des
Transports,



Hervé HEHOMEY

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- SGG 4- MIT 02
AUTRES MINISTÈRES 19 - PREFECTURES 12- INTERESSE 01 -JORB 1.